

Spécialiste de la migration – Module 3

La communication, le conseil, l'accompagnement et l'encadrement dans le contexte interculturel

CIP-030-022-22.01

Lieu	Ch. des Lovières 13, 2720 Tramelan.
Durée	Environ 20 heures de travail autonome (hors travail de validation). 7 journées 1re journée d'une série de 2 ou 3 09h15 à 17h00. 2e et 3e journées d'une série de 2 ou 3 08h30 à 16h15.
Dates et horaires	Du 25 avril au 24 juin 2022 (horaire ci-dessus) sauf dates à distance de 18h00 à 19h00 (indiquées par *) <hr/> Avril 2022 : LU 25* <hr/> Mai 2022 : JE 05 VE 06 MA 17 ME 18 MA 31 <hr/> Juin 2022 : LU 13* JE 23 VE 24 <hr/>
Animation	Professionnels des domaines concernés.
Public-cible	Professionnels de la branche / du domaine.
Prérequis	Pour se présenter aux examens finaux, il faut justifier : d'une expérience d'au moins une année à l'entrée en formation et être titulaire au minimum d'un CFC ou d'une formation jugée équivalente. d'une expérience d'au moins quatre années à l'entrée de la formation.
Objectifs de formation	Le module permet d'acquérir des compétences opérationnelles ciblées visant une recherche de solutions dans un contexte interculturel. Ce qui comprend des connaissances sur les mécanismes, le cadre légal et la méthodologie de la communication, le conseil, l'accompagnement et l'encadrement. Il respecte les exigences spécifiées dans le règlement d'examen professionnel du brevet de « Spécialiste de la migration ».

Compétences selon le profil de qualification

2 journées :

Connaître des approches de la communication interculturelle dans un cadre professionnel et en tenir compte dans son travail.

Etre capable de tisser des liens professionnels empreints de respect, d'ouverture et de tolérance avec des personnes différentes dans diverses situations.

Pouvoir opérer un changement de perspective dans la communication, reconnaître et pouvoir décrire le point de vue et la situation de l'interlocuteur.

Connaître l'importance des différents rôles, des rapports de domination et de dépendance professionnels et pouvoir les expliquer dans le cadre de son travail.

Connaître les principes de base de la traduction interculturelle et pouvoir organiser et mener des entretiens en présence d'interprètes interculturels.

3 journées :

Connaître les principes d'un processus de conseil et pouvoir les appliquer à la situation.

Clarifier son mandat, la situation et les besoins des personnes issues de la migration.

Pouvoir expliquer son rôle, son mandat et son domaine de compétences aux personnes issues de la migration.

Mener des entretiens dans le cadre de son mandat et de son domaine de compétences ou faire appel à des spécialistes compétents.

Connaître le cadre légal de la communication interpersonnelle et en tenir compte dans son travail.

2 journées :

Connaître les bases et approches en cas de situations difficiles et de dynamiques communicationnelles réactionnelles ou agressives et pouvoir les appliquer dans son travail.

Décrire les mécanismes et dynamiques de groupes ainsi que leurs effets dans son travail.

Connaître les principes et approches en cas de conflits, de crises d'ordre psychique et pouvoir les appliquer dans son travail.

Durée de la validité des attestations de compétence

Les attestations de compétence pour l'admission à l'examen de spécialiste de la migration sont valables pendant 5 ans (date limite : délai d'admission à l'examen).

Epreuve de module (forme et durée)

Entretien mené ou accompagné par enseignant, à mener en groupe. 20 min. à la disposition de chaque participant (par. 3.4.1).



Prix	CHF 2'520.-.
Renseignements	CIP Centre interrégional de perfectionnement Ch. des Lovières 13 2720 Tramelan T 032 486 07 52 ffa@cip-tramelan.ch
Nombre de participants	Maximum 14. Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.
Délai d'inscription	18 avril 2022.
Inscription	En ligne ou au moyen du bulletin d'inscription ci-joint. Une invitation à participer au cours sera adressée après la fin du délai d'inscription.
Remarques	Durant la période de votre formation au CIP, notre hôtel-restaurant est à votre disposition pour des prestations complémentaires. Vous bénéficiez d'un prix préférentiel sur les chambres.